

CHU de Limoges – Maison des femmes (87)

Le **Centre Hospitalier Universitaire de Limoges** (CHU de Limoges) est le premier établissement de santé du Limousin et l'établissement support du GHT du Limousin, desservant un territoire de près de 750 000 habitants, pour un budget d'exploitation de l'ordre de **667 M€** en 2024. Il sollicite un emprunt citoyen (prêt de **500 000 €**) destiné au cofinancement de sa **Maison des femmes**, dispositif de prise en charge des femmes victimes de violences.

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

- **Porteur** : EPS, SIREN 268 708 518, dirigé par Mme Pascale Mocaër, directrice
- **Objet** : Maison des femmes – prise en charge des violences intrafamiliales, de la santé sexuelle et des mutilations sexuelles féminines
- **Montant et durée** : 500 000 € sur 60 mois (5 ans), amortissement constant, échéances trimestrielles
- **Taux** : 2,8 % brut, sans sûreté ni remboursement anticipé
- **Autofinancement** : 1 560 000 € mobilisés par le CHU, soit plus de trois fois le montant emprunté

Structure de financement

L'emprunt citoyen Villyz cofinance la Maison des femmes aux côtés de l'autofinancement mobilisé par le CHU. L'emprunt citoyen (500 000 €) couvre près d'un quart du plan de financement, l'autofinancement de l'établissement (1 560 000 €) en finançant le solde : le montant total du projet est maintenu à **2 060 000 €**, la réduction de l'emprunt étant intégralement compensée par l'autofinancement. D'un montant modeste au regard d'un encours de dette de 69,1 M€ fin 2024, l'emprunt n'accroît l'endettement de l'établissement que de **1,09 % au maximum**, selon la fiche d'informations clés. Le projet rassemble sur un même site la prise en charge des femmes victimes de violences :

- le centre de planification et l'accès à l'IVG ;
- une unité dédiée aux mutilations sexuelles féminines ;
- des consultations de médecine légale ;
- l'accompagnement social, familial, psychologique et juridique ;
- une prise en charge holistique, en lien avec les associations.

Poste	Montant	Part
Autofinancement – CHU de Limoges	1 560 000 €	75,7 %
Emprunt citoyen Villyz	500 000 €	24,3 %
Total plan de financement	2 060 000 €	100,0 %

Situation financière de l'établissement

À rebours d'un secteur hospitalier public en forte tension, le CHU de Limoges présente des fondamentaux financiers solides. L'exercice 2024 dégage un résultat consolidé positif de **+1,57 M€** (712,8 M€ de recettes

pour 711,2 M€ de dépenses, tous budgets confondus). Sur la période 2022-2024, l'établissement dégage un excédent brut d'exploitation et une capacité d'autofinancement constamment positifs, tout en réduisant son encours de dette chaque année.

Indicateur clé (M€)	2022	2023	2024	Lecture
EBE	37,8	44,0	30,9	Excédent brut solide
CAF	32,6	49,6	35,6	Autofinancement élevé
CAF après remb. dette	26,9	44,0	29,9	Capacité nette positive
Encours de dette	80,4	74,8	69,1	Désendettement continu
Charges struct. / produits	5,2 %	7,3 %	5,0 %	Charges maîtrisées

L'encours de dette recule de **80,4 M€ fin 2022 à 69,1 M€ fin 2024**, soit un désendettement de **14 %** en deux ans. La capacité d'autofinancement, après remboursement du capital de la dette, demeure largement positive (29,9 M€ en 2024). L'année 2024 marque un tassement de l'EBE et de la CAF par rapport au pic de 2023, sans remettre en cause la trajectoire : l'établissement conserve les moyens d'autofinancer une part substantielle de son ambitieux programme d'investissement (**378 M€** pour la modernisation de l'hôpital Dupuytren 1, **520 M€** programmés sur dix ans).

Mise en perspective sectorielle (données DREES, mai 2026) : en 2024, **7 hôpitaux publics sur 10** étaient déficitaires, pour un résultat net agrégé de **-2,7 % des recettes** (déficit cumulé de 2,9 Md€) et un encours de dette hospitalier de **27,9 % des recettes**. Le CHU de Limoges se distingue nettement de cette médiane : son exercice ressort excédentaire et son endettement, à environ **9,7 % de ses produits**, est près de trois fois inférieur à la moyenne du secteur. Ce positionnement d'exploitation excédentaire et de structure peu endettée explique le risque de défaut faible attaché à l'établissement.

Capacité de remboursement

L'évaluation de la capacité d'emprunt des **établissements publics de santé** repose sur les ratios prudentiels définis par le **décret n° 2011-1872**. Le franchissement **d'au moins deux de ces seuils** déclenche l'obligation d'une autorisation préalable d'emprunt par l'ARS, applicable à tout emprunt de plus de douze mois.

Ratio prudentiel (CHU de Limoges, 2024)	Valeur	Seuil d'alerte	Statut
Durée apparente de la dette	1,9 an	> 10 ans	Conforme
Poids de la dette / total produits	9,7 %	> 30 %	Conforme

Les ratios prudentiels du CHU de Limoges ressortent largement conformes : la durée apparente de sa dette est inférieure à deux ans (seuil de dix ans) et son endettement représente 9,7 % de ses produits (seuil de 30 %). Le déclenchement d'une autorisation préalable d'emprunt par l'ARS supposant le franchissement d'au moins deux seuils, l'établissement se situe nettement hors de cette zone, à la différence des établissements engagés dans un plan de redressement. Trois éléments confortent la capacité de remboursement :

- **Désendetttement continu** : encours réduit de 14 % en deux ans, durée apparente de la dette inférieure à deux ans
- **Autofinancement robuste** : CAF de 35,6 M€ en 2024, soit plus de 300 fois le service annuel de l'emprunt (~0,1 M€)
- **Modicité de l'emprunt** : +1,09 % sur l'encours au maximum, pour un service annuel représentant environ 0,3 % de la CAF et moins de 0,02 % du budget d'exploitation

Un porteur public sous tutelle de l'État

Le CHU de Limoges est un **établissement public de santé** (article L6111-1 du code de la santé publique) qui ne peut pas faire faillite au sens commercial du terme : son existence et la continuité de ses missions sont garanties par la puissance publique. Premier établissement de santé du Limousin, il a fêté ses 50 ans en 2024 et constitue l'établissement support du **GHT du Limousin** (18 établissements). Son endettement (69,1 M€ fin 2024) recule pour la troisième année consécutive, à rebours de la tendance nationale, pour une durée apparente inférieure à deux ans. L'établissement est en outre soumis au **contrôle de la Cour des comptes** et régulièrement audité par la Chambre régionale des comptes. Cette supervision multi-niveaux (ARS, DRFiP, Cour des comptes) conforte le **risque de défaut faible** habituellement attribué aux centres hospitaliers.

Pourquoi Villyz lui fait confiance

Le CHU de Limoges présente le profil d'un **établissement public de santé financièrement solide** : exploitation excédentaire, désendetttement continu et cadre institutionnel protecteur. Les arguments suivants soutiennent la décision de sélection :

- **Solidité financière** : EBE et CAF positifs sur 2022-2024, désendetttement de 14 % en deux ans, durée apparente de la dette inférieure à deux ans
- **Statut juridique protecteur** : EPS non soumis à la faillite commerciale, garanti par la puissance publique
- **Encadrement réglementaire** : cadre prudentiel des emprunts hospitaliers, contrôle de la Cour des comptes et de la Chambre régionale des comptes
- **Caractère négligeable de l'emprunt** : +1,09 % de l'encours de dette au maximum, service annuel ~0,3 % de la CAF, sur un budget d'exploitation de 667 M€
- **Apport propre majoritaire** : 1 560 000 € de fonds propres engagés par le CHU (75,7 % du plan), soit plus de trois fois le montant emprunté ; le prêt n'intervient qu'en complément minoritaire
- **Établissement de recours** : premier établissement de santé du Limousin, pivot du GHT, engagé dans un programme d'investissement de 520 M€ sur dix ans

Les principaux risques portent sur le **tassement de l'EBE et de la CAF observé en 2024** (à surveiller dans un contexte sectoriel durablement dégradé), sur le caractère **non productif de revenus** du projet – le remboursement ne dépend pas de la réussite de la Maison des femmes mais du budget global de l'établissement – et sur l'**illiquidité de l'emprunt**, non cessible et non remboursable par anticipation. Le statut d'établissement public, la solidité financière et la modicité du montant offrent toutefois une marge de sécurité robuste sur la durée de l'emprunt.